

DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Direction de l'Ecole Municipale de Musique et des Arts

Professeur d'Enseignement Artistique

DEFINITION DU POSTE

Placé(e) sous l'autorité de la Directrice des affaires Culturelles rattachée à la Direction Générale Adjointe « qualité de vie », vous aurez à conduire le projet d'établissement de l'Ecole municipale de Musique et des Arts en lien avec la politique culturelle de la Ville d'Agde

MISSIONS ET ACTIVITES

Elaboration et mise en œuvre d'un projet d'établissement :

- Elaborer une analyse du contexte social, économique, environnemental et artistique de l'établissement et de ses publics,
- Décliner les orientations politiques dans l'organisation générale de l'établissement,
- Organiser la concertation et l'animation de l'équipe pédagogique,
- Concevoir un projet pédagogique et artistique d'établissement.

Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'Education Artistique et Culturelle et d'une programmation culturelle :

- Concevoir un programme d'action culturelle en lien avec les enseignements délivrés,
- Piloter des projets à dimension artistique et pédagogique, en direction de l'Education Nationale (EAC),
- Favoriser l'émergence des nouvelles pratiques artistiques,
- Impliquer les enseignants dans une approche collective du projet d'établissement,
- Organiser la diffusion de spectacles,
- S'inscrire en transversalité dans l'offre culturelle proposée par la direction et au-delà.

Gestion du personnel :

- Assurer la direction et l'encadrement de 35 agents,
- Participer aux recrutements des professeurs en collaboration avec les élus, la DAC et la Direction des Ressources Humaines,
- Organiser les plannings des professeurs.

Organisation des études :

- Arbitrer et opérer des choix techniques en matière d'enseignement et organiser les spécialités par domaine pédagogique,
- Superviser la conception des cycles de formations et des parcours individualisés
- Organiser les examens de fin de cycle,
- Veiller à la conformité des enseignements avec les schémas nationaux et départementaux.

Gestion financière :

- Participer à l'élaboration du budget et suivre son exécution,
- Elaborer en lien avec le service dédié, les demandes de subvention,
- En lien avec le régisseur de recettes, participer à l'optimisation des recettes (Concerto)

Communication :

- Superviser la communication de l'établissement.

Gestion d'équipement :

- Collaborer avec la direction et les services pour garantir le bon fonctionnement des bâtiments accueillant l'école municipale de musique et des arts.
- Optimiser les espaces d'enseignement
- Veiller au respect du règlement intérieur
- Assurer la sécurité des élèves et du personnels

COMPETENCES		
SAVOIRS	SAVOIR-FAIRE	SAVOIR-ETRE
Expérience de direction d'établissement	Pratique instrumentale	Esprit d'initiative
Sens du service public	Connaissance en management et relations humaines	Rigueur, et sens des responsabilités
Textes réglementaires relatifs au fonctionnement des établissements d'enseignement artistique	Capacités rédactionnelles et de synthèse	Connaissance du domaine culturel
Connaissance des disciplines artistiques	Elaboration et suivi du budget	Force de proposition
Savoirs fondamentaux de la pédagogie	Pratique de l'outil informatique	Autonomie

PROFIL

Diplômes ou formation souhaités :

- PEA Cat A (ou ancien CA)
- DE de professeur de musique

Conditions et rémunération :

- Dispense d'enseignement
- Temps de travail : temps complet 16h
- Lieu de travail : Ecole de Musique : - Place CONESA
- Maison Cœur de ville
- NBI : 30 pts
- Dispense d'enseignement.

Les candidatures (lettre de motivation + CV + dernier arrêté de situation si titulaire) sont à adresser à Monsieur le Maire, avant **le 15 avril 2025** à recrutement@ville-agde.fr
Et **pour tout renseignement**, vous pouvez contacter la direction des ressources humaines :
au 04.67.94.61.78 ou recrutement@ville-agde.fr